



Europe Numérique (questionnaire)

Internet, Libertés & Européennes 2009

Filtrage des contenus sur Internet ?

Oui / Non

Pensez-vous que le filtrage/blocage de sites internet soit une solution fiable et efficace pour lutter contre certains crimes particulièrement graves (pédo-pornographie, terrorisme, incitation à la haine raciale) ?

Durcir le droit d'auteur ?

Oui / Non

Pensez-vous qu'il faille durcir la protection du droit d'auteur et de ses droits voisins^[1] ?

Neutralité du réseau ?

Oui / Non

Reconnaissez-vous que le principe de neutralité du réseau^[2] est une condition indispensable à la mise en œuvre effective des libertés fondamentales^[3] et à ce titre doit être garanti juridiquement (et non réduit à un simple problème de concurrence ou de consommation, fixé par contrat privé) ?

Partage non-commercial ?

Oui / Non

Défendez-vous une nouvelle exception au droit d'auteur à des fins de partage non commercial d'œuvres numériques ? Éventuellement, décrivez avec quelle contrepartie en matière de financement et rémunération de la création^[4].

[1] En particulier comment voyez-vous : l'évolution de la durée de protection, l'évolution des exceptions reconnues (obligatoires ou facultatives) et de leur effectivité, et les rôles respectifs de la justice, de l'administration, des acteurs privés et de la technique dans la mise en œuvre des droits ?

[2] Le principe de neutralité du réseau découle directement du principe bien plus ancien de neutralité du transporteur. Il indique que le transporteur, à qui est confié un message, ne peut utiliser les informations qui lui sont fournies que dans un but spécifiquement technique (acheminer le message à destination, ce pour quoi il est payé), et rien d'autre. Aucune discrimination n'est appliquée en fonction de l'émetteur, du récepteur ou de la nature de l'information transmise. Ce principe est intimement lié à celui du secret de la correspondance privée. C'est cette neutralité du réseau qui est à la base d'Internet et a permis sa croissance rapide, mettant à égalité tous les acteurs, quels que soient leur taille, leurs choix techniques ou leur rôle.

[3] Libertés d'expression, d'information, d'éducation, etc. sont et seront de plus en plus mises en œuvre au travers des réseaux.

[4] Contribution créative, mécénat global, autre ou aucun.

Nom du candidat: DUPONT-AIGNAN Prénom: NICOLAS
Nom de la liste: DEBOUT LA REPUBLIQUE Circonscription: IDF
Adresse: BP 18
Code postal: 91330 Ville: VERRES
Téléphone: 0160491737 Courriel: nda@debout-la-republique.fr
Fait à: VERRES Le: 28/05/2009 Signature:

Ce questionnaire est destiné aux têtes de listes aux élections européennes du 7 juin 2009, et à tous les candidats en position éligible. Les réponses par oui/non peuvent être détaillées au dos de ce questionnaire ou sur tout autre format.

Les candidats sont invités à signer, scanner et renvoyer le document à : contact@europenumerique.eu, par fax au 09 59 58 26 92, ou par courrier postal à : eu-num09 c/o J. Rabier / 9, rue Antoine Bourdelle / 75015 PARIS

Plus d'informations sur <http://www.europenumerique.eu>

Nicolas Dupont-Aignan
Liste Ile de France
Debout La République

Réponses au questionnaire Europe Numérique.

1° Filtrage des contenus sur Internet ?

Le filtrage automatique des contenus est une ineptie.

Il est évident que les diffuseurs de contenus illicites mettront en place, à la suite des mesures de filtrage généralisé, des mesures de contournement rendant d'une part le filtrage inefficace, mais aussi rendant le travail des enquêteurs plus compliqué.

De plus comme le filtrage se fera sur la base d'une liste de sites interdits et, qu'inévitablement il y aura des fuites, comme ça a déjà été le cas au Danemark, en Finlande ou en Thaïlande, cela va inévitablement augmenter la diffusion de contenus illicites sur internet en facilitant la diffusion d'un annuaire de ces contenus constitué par cette liste noire.

Dans chaque pays où ces mesures ont été mises en place, le résultat effectif a été le contraire du but recherché.

Plus généralement il est urgent de sortir de ce fantasme qui fait croire qu'on aura plus de sécurité grâce à la surveillance généralisée. Aux Etats-Unis, pendant les années 90 les services de renseignements ont mis en place des systèmes automatisés très coûteux qui permettent de traiter un nombre colossal de conversations téléphoniques et parallèlement ils ont diminué les effectifs humains consacrés à l'investigation de terrain et ça a été une catastrophe. On sait très bien que la surveillance généralisée ne fonctionne pas contre des réseaux clandestins parce que par définition ces réseaux feront tout pour ne pas communiquer comme le citoyen lambda qui n'a rien à se reprocher, et qui lui par contre se retrouve surveillé.

La mesure la plus efficace pour lutter contre le terrorisme ou la pédo-pornographie est d'augmenter les moyens humains chargés de les traquer.

Il faudrait aussi que l'Europe ne parle que d'une seule voix afin de faire pression sur les pays où se trouvent les hébergeurs de sites illicites et de les faire fermer, de ce point de vue, l'Europe pourrait être en première ligne car ce type de pression formulée par la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, ensemble ça pèse.

2° Durcir le droit d'auteur.

De manière générale le droit d'auteur ne doit pas être invasif comme ça a été le cas, par exemple, quand la SACEM a réclamé 75 euros à une école bretonne car un salarié de cette société a lu, dans le journal local, que les enfants avaient chanté « Adieu monsieur le professeur » à 3 instituteurs partant à la retraite. Dans ce cas l'auteur (Hugues Aufray), adhérent de la SACEM n'a même pas pu céder ses droits pour les chorales des écoles car il est lié par contrat avec cette organisation, et donc, en dernier ressort, il a lui-même versé la somme à la SACEM.

Dans son état actuel le droit d'auteur est suffisamment protecteur, le durcir par le biais de lois inefficaces et liberticides, comme c'est le cas avec l'HADOPI ne fera qu'alimenter un conflit stérile entre les artistes et leur public.

3° Neutralité du réseau

(Je reprends ici la réponse que j'ai formulé pour numerama.com)

Conçu comme un réseau où l'information est décentralisée Internet est un cauchemar pour les grands médias ou les majors qui n'ont pas su s'y adapter.

Les désirs de ces lobbies se retrouvent de temps en temps traduits en projets de loi plus ou moins bien inspirés.

Comme c'est un sujet très technique les gouvernants considèrent qu'on peut faire n'importe quoi, d'ailleurs pendant les débats sur HADOPI, on a souvent entendu n'importe quoi.

Le logiciel espion imposé par l'HADOPI met fin, de fait, par le filtrage, à la neutralité du net, qu'en sera-t-il quand l'HADOPI s'intéressera non plus à vos habitudes de navigation sur les sites proposant des liens vers des fichiers à partager via le «peer to peer» mais aussi par exemple à ce qu'il y a dans vos courriers ?

En fait ils s'y intéressent déjà ! Le cas de ce salarié dont le courrier, filtré par les services du Ministère de la Culture, a emprunté un chemin qui n'aurait jamais dû suivre, est révélateur de cette volonté de tout contrôler. C'est le meilleur exemple des dérives du filtrage sauf que, à l'avenir, tout sera automatisé.

4° Partage non commercial ?

Je suis favorable à la licence globale qui est le meilleur compromis pour réconcilier les créateurs et le public, de plus sa mise en place permettra de remettre à plat la question de la rémunération des artistes afin de la rendre plus efficiente et à terme de dissoudre la SACEM, dont la volonté de tout contrôler (les artistes et leur public) représente un danger, et pas seulement pour la création artistique.